

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 OCTOBRE 2021

L'assemblée communale de ce jour se déroule à L'Epicentre en présence de 34 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 35 de la République et Canton du Jura du 7 octobre 2021 et par tous-ménages.

Les mesures en relation avec les normes sanitaires en vigueur ont été scrupuleusement respectées.

Le Président excuse le Maire, Hubert Frainier, qui est en convalescence. Au nom de l'assemblée il lui souhaite un prompt rétablissement.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures 00 et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 août 2021
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 470'000.- pour la viabilisation du lotissement « Vie de Ferrette »
3. Discuter et voter une dépense de Fr. 40'000.- pour la réfection de la conduite d'eau potable principale dans le haut du secteur de la « Vie de Ferrette »

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs : M. Patrick Guenat et M. Quentin Choulat (majorité 18)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 26 août 2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 août dernier est accepté, sans lecture, tel que rédigé. Merci à Mme Camille Cattin, remplaçante de la secrétaire communale qui était en congé maternité, pour la rédaction de celui-ci.

2. Discuter et voter un crédit de Fr. 470'000.- pour la viabilisation du lotissement « Vie de Ferrette »

Le conseiller en charge, Hervé Froté, prend la parole pour l'entrée en matière.

Le projet est présenté par M. Sébastien Durieux du bureau d'ingénieur AFRY de Delémont.

La discussion est ouverte.

M. André Odiet demande quel est le prix du m². M. Durieux lui répond que cela revient à Fr. 75.-/m² uniquement pour la viabilisation, sans l'achat du terrain. M. Odiet explique qu'il y a déjà eu un crédit de Fr. 200'000.- pour ce projet. M. Hervé Froté lui répond qu'il s'agissait de l'assainissement de la route de la Vie de Ferrette. M. le Président Stéphane Brosy recadre le débat, en effet, ce soir ce n'est pas cela la question.

M. Gabriel Nusbaumer demande des compléments pour la suite du dossier et l'attribution des parcelles (engagement des intéressés, estimation du prix de vente, etc.). M. Hervé Froté explique que brut, avec les frais de notaire et l'achat du terrain, il faut compter environ Fr. 107.-/m². Il faudra encore augmenter un peu ce prix. Cela est dû à l'augmentation des coûts de construction et au bassin de rétention d'eau que l'on doit construire. La loi pour l'infiltration des eaux a aussi changé. Les futurs propriétaires devront dans la mesure du possible infiltrer les eaux superficiellement dans le terrain. Il précise encore qu'à Vicques, le terrain à bâtir se vend à Fr. 330.- au centre de la localité. Le but ici étant de rentrer dans nos coûts et de ne pas être trop cher. En ce qui concerne les personnes intéressées à ce jour, elles ont fait leurs préservations par écrit.

M. Blaise Guenat demande ce qu'il en sera des compensations écologiques qui doivent être effectuées avant le début des travaux et normalement avant le mois de mars. Il demande si ça ne serait pas judicieux de le faire en automne. M. Hervé Froté lui répond que ça dépendra de la disponibilité des chasseurs mais les discussions sont en cours, cela se fera probablement en février-mars. Au niveau des autres conditions, dès qu'un arbre sera coupé, il sera replanté derrière. Il explique qu'il faudra aussi voir avec les futurs propriétaires s'ils désirent garder certains arbres ou pas. La haie, elle, sera replantée avant le premier coup de pioche.

M. Philippe Keller demande quand commencera la vente des parcelles. M. Hervé Froté lui répond que ça sera possible dès que le délai de l'assemblée sera passé. Il n'est pas nécessaire que la viabilisation soit terminée pour commencer les constructions.

M. André Odiet demande ce qu'il en est de notre école (de Pleigne) et de son futur ? Lucien Fankhauser explique que pour l'année 2022, nous resterons avec Mettembert sur les 2 sites. Il y a un groupe qui est en train de se créer pour le rattachement au cercle scolaire de la Réselle pour la rentrée 2023. De plus, afin de garder un maximum d'élèves et pouvoir garder notre école le plus longtemps possible, le Conseil communal fait son maximum pour éviter les résidences secondaires. Il n'y a actuellement pas de règlement communal qui empêche la vente de mai-

son à des externes. Par contre un externe ne pourra pas construire du neuf (en fonction du pourcentage de résidence secondaire dans le village).

M. Claude Keller explique que des jeunes de Pleigne sont partis construire à Movelier par manque de terrain à Pleigne et que de ce fait il y a plus de naissance à Movelier qu'ici. M. Hervé Froté lui explique que justement pour ce lotissement le but est de donner priorité pour des familles de Pleigne, ou des futures familles.

M. André Odiet demande pourquoi ce terrain n'est pas aborné. Il ne comprend pas pourquoi la Commune a acheté ce terrain et qu'il n'est pas aborné. M. Durieux explique que c'est possible de le border maintenant avec le géomètre cantonal mais qu'il est plus judicieux de le faire en même temps que les travaux. Le tour du nouveau lotissement est fait sur le Géoportail mais pas le morcellement qui se fera en même temps que les travaux. Un plan existe avec les futures parcelles et leurs superficies. Il ne comprend pas. Le Président Stéphane Brosy explique que le périmètre est déterminé et les parcelles sont délimitées. Pour André Odiet la Commune a tous les droits et les citoyens l'ont toujours dans le baba.

M. Jean-Louis Guenat explique que c'est mieux pour l'exploitant que ce ne soit pas encore aborné jusqu'à la vente.

M. André Odiet demande encore une fois la parole. Le Président Stéphane Brosy lui explique que ce sera sa dernière intervention. M. Odiet demande donc par quel chemin les enfants de ce lotissement se rendront à l'école. M. Hervé Froté explique qu'en effet la Rue St-Nicolas est une route privée, les enfants emprunteront la route des Geais. M. Stéphane Brosy explique qu'à l'époque de la dernière révision du PAL communal, un projet de sentier permettant l'accès par le haut était prévu. La commune étant propriétaire, c'est encore réalisable et envisageable. Ceci est à réfléchir.

M. Stéphane Brosy clôt le débat, ce soir c'est une votation sur le crédit d'aménagement du lotissement qui est concerné et pas le reste, c'est plutôt un sujet privé.

La parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

Par 33 voix pour, sans avis contraire, l'assemblée accepte un crédit de Fr. 470'000.- pour la viabilisation du lotissement « Vie de Ferrette ».

3. Discuter et voter une dépense de Fr. 40'000.- pour la réfection de la conduite d'eau potable principale dans le haut du secteur de la « Vie de Ferrette »

Le conseiller en charge de ce point, M. Gérald Chételat, prend la parole pour l'entrée en matière.

Le projet consiste au remplacement d'une conduite d'eau potable principale de 150mm de diamètre et d'environ 90m de long. Cette conduite de transport n'est pas une conduite prévue spécialement pour la nouvelle zone à bâtir mais c'est une conduite principale d'alimentation pour le village. Etant donné que cette conduite a plus de 60 ans et que des travaux ont lieu sur la route il sera inmanquable que des fuites aient lieu par la suite. Le Conseil communal propose ainsi de refaire à neuf cette installation afin de ne pas rouvrir la route qui sera toute neuve. Cette somme sera prélevée sur le fond des eaux.

M. Bernard Guenat trouve que la commune a vu juste et que c'est une très bonne manière de faire.

M. Nicolas Pape demande si c'est une conduite principale qui rejoint le réservoir. M. Gérald Chételat lui répond que oui et qu'il sera possible de boucler quartier par quartier.

M. Blaise Guenat demande si les futurs propriétaires iront se brancher sur cette conduite. Oui, mais les branchements seront payés par la viabilisation. Dans ces Fr. 40'000.- c'est uniquement la conduite et pas les raccordements des privés.

La parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, une dépense de Fr. 40'000.- pour la réfection de la conduite d'eau potable principale dans le haut du secteur de la « Vie de Ferrette ».

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion. Il lève l'assemblée à 20h50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

La secrétaire :

Stéphane Brosy



Emilie Froidevaux